

2019-09-16

2019-1695

**WeedOut®**  
**Ultra**  
**Professionnel**

Herbicide sélectif  
Tue les mauvaises herbes à feuilles larges dans le gazon

CONCENTRÉ 10X

Herbicide  
Solution

COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32516 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Acide 4-chloroindole-3-acétique, présent sous forme de sel de potassium  
45 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,039 % à titre d'agent de conservation  
OU

Contient 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0004% et  
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.001% à titre d'agents de conservation

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

1 L à 1000 L

Premier Tech Ltée / Lic. Premier Tech Home & Garden Inc.  
1 avenue Premier,  
Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1  
1-800-268-2806

**WeedOut® Ultra Professionnel** supprime les pissenlits, le plantain et la croissance des parties aériennes du léontodon, de l'épervière, de la potentille et de la lupuline dans la pelouse. Les effets visibles sur les mauvaises herbes peuvent apparaître dans les 24 heures après l'application et celles-ci meurent dans les quatre à huit semaines suivantes.

Ce produit peut être appliqué sur des mauvaises herbes à feuilles larges individuelles ou en petites plaques sous forme de traitement localisé. Afin d'optimiser son efficacité, cet herbicide devrait être utilisé dans le cadre d'un programme judicieux d'entretien de la pelouse. Éviter de tondre la pelouse jusqu'à ce que les effets du traitement herbicide soient visibles.

#### **MODE D'EMPLOI : BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.**

- Mélanger une portion de **WeedOut® Ultra Professionnel** avec 9 portions d'eau.
- Traiter les mauvaises herbes à feuilles larges dans le gazon et les pelouses (sur les emprises, les terres non cultivées, les terrains de golf, les productions de gazon en plaques, les parcs, les cimetières et les terrains de sport) lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.
- **Uniquement pour traitements localisés.** Utiliser un pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal.
- Afin de réduire la dérive de pulvérisation, régler la buse pour obtenir un jet grossier.
- Éviter de trop appliquer afin de ne pas atteindre le point de ruissellement.
- Ne pas appliquer en période de sécheresse ou sur une pelouse nouvellement semée. Ne pas appliquer par temps très chaud ou pluvieux ou si de la pluie est prévue dans les 2 à 4 heures suivantes.
- Ne pas arroser pour une période de 2 h après l'application.
- Pour les mauvaises herbes plus résistantes, réappliquer après 4 à 6 semaines.

Ce produit ne prévient pas l'apparition de nouvelles mauvaises herbes – **utiliser seulement en présence de mauvaises herbes nuisibles.** Le gazon traité accidentellement pourrait temporairement jaunir, toutefois il se rétablira.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Porter des lunettes de sécurité, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long et une chemise à manches longues avec des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, ou de fumer. Enlever l'équipement de protection immédiatement après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement et changer de vêtements. Éviter toute activité qui pourrait occasionner un contact cutané avec la pelouse traitée ou la surface du gazon traité jusqu'à ce que les résidus soient secs. Toxique pour les plantes terrestres et aquatiques. Ne pas appliquer sur les plantes utiles. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Ne pas appliquer par temps venteux.

**PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau et les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE** : Entreposer le produit inutilisé dans son contenant d'origine, à l'écart des enfants et de la lumière. Ne pas conserver la solution de pulvérisation pendant de longues périodes. CRAINT LE GEL.

**ÉLIMINATION:**

1. Vider et rincer à fond le contenant et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1-800-268-2806. [www.pthomeandgarden.com](http://www.pthomeandgarden.com)**